

DE : Monsieur Jean Boulet
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie suppléant

Le 25 février 2026

TITRE : Annonce de la Zone d'innovation minière à Rouyn-Noranda

Octroi d'une subvention d'un montant maximal de 3 500 000 \$ au Fonds de recherche du Québec, au cours des exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027, pour soutenir le déploiement de la Zone d'innovation minière à Rouyn-Noranda.

Octroi par Investissement Québec d'une subvention d'un montant maximal de 6 000 000 \$ à Mines Agnico Eagle Limitée, au cours de l'exercice financier 2025-2026, pour soutenir l'acquisition et l'automatisation de foreuses et la réalisation d'essais terrain.

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Les zones d'innovation (ZI), au cœur de la vision économique 2025 du Québec, sont à la base d'écosystèmes d'innovation stratégiques qui permettront au Québec de se positionner dans les grands chantiers économiques en développement ici, au Canada et dans le monde. Elles visent à favoriser le passage de l'idée au marché, à accroître les investissements locaux et étrangers, ainsi qu'à accélérer le virage vers une croissance propre et durable.

Elles sont un modèle de développement économique inédit au Québec. La collaboration et la concertation qu'elles suscitent, y compris entre les ministères et organismes, le sont tout autant.

Un processus d'analyse et d'accompagnement rigoureux, faisant intervenir plusieurs ministères et organismes, a été mis en place afin de déterminer les projets reconnus parmi les Zones d'innovation Québec (ZIQ).

Au terme de ce processus, il a été décidé de reconnaître le projet Zone d'innovation minière (ZIM), situé à Rouyn-Noranda, parmi les ZIQ. Ce dossier de candidature a été déposé par la Ville de Rouyn-Noranda en mars 2021.

La ZIM sera ainsi la cinquième ZI reconnue par le gouvernement du Québec parmi la trentaine de candidatures reçues.

Positionnement international et perspectives de développement pour le Québec

Le projet de ZIM a pour vision de faire du Québec le leader mondial de la nouvelle ère minière en faisant rayonner le génie créatif minier québécois sur toutes les scènes.

Sa proposition tombe à point dans le contexte des transformations majeures de l'économie mondiale et s'inscrit dans les tendances, telles que la décarbonation, la numérisation et la gestion de l'énergie.

La ZIM concentrera davantage et mieux les expertises et les interventions de l'industrie minière québécoise pour lui conférer un positionnement distinctif en matière d'innovation minière à l'échelle internationale, et ce, en priorisant deux axes de recherche et de développement (R-D) :

- La mine autonome par la maîtrise et l'exploitation des données minières, le développement de l'intelligence artificielle et des équipements connectés et l'optimisation et la diversification énergétique dans les opérations minières.
- La mine durable grâce à la symbiose entre l'industrie minière et son milieu d'accueil par le développement des technologies d'observation et de réduction des émissions de contaminants, l'exploitation responsable, la restauration des sols, la revalorisation des minéraux critiques et stratégiques (MCS), la préservation des écosystèmes et la désirabilité sociale des projets.

L'Abitibi-Témiscamingue, plus particulièrement Rouyn-Noranda, jouit d'une position enviable sur la scène mondiale. Elles figurent parmi les régions les plus attractives au monde pour son écosystème de recherche en environnement minier sur la scène mondiale, lesquels s'appuient par ailleurs sur des partenariats académiques et industriels inédits. La ZIM compte sur une concentration d'acteurs industriels et du savoir varié, de renommée internationale, et couvrant toute la chaîne d'innovation pour le développement minier autonome et durable. Elle dispose d'une capacité de formation et de recherche reconnues dans le milieu minier avec le campus principal de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et celui du Cégep en Abitibi-Témiscamingue ainsi que le Centre Polymétier.

La ZIM permettra de pousser encore plus loin la collaboration de tous ces acteurs, par la mise en place de nouveaux modèles d'affaires et d'infrastructures qui répondent aux besoins de mutualisation de ressources, la proposition d'une offre de service intégrée, le développement de nouvelles technologies et la conquête de nouveaux marchés.

Annonce de la ZIM

L'annonce de la reconnaissance de cette nouvelle ZI parmi les ZIQ permettra d'accélérer et de concentrer les investissements au Québec dans des créneaux pour lesquelles on détient des forces et qui présentent les plus grandes perspectives de croissance.

Des engagements et premiers investissements publics et privés d'une valeur totale de 2,7 milliards de dollars (G\$), dont 93 millions de dollars (M\$) du gouvernement du Québec pourront faire l'objet de l'annonce, dont :

- 52 M\$ pour l'addition d'infrastructures phares;
- 49 M\$ pour la structuration et l'accélération de la programmation de recherche et d'innovation collaborative;
- 30 M\$ pour initier des projets de création d'un milieu de vie attractif et durable et pour assurer la gouvernance de la ZI;
- des engagements privés pour le développement de projets structurants.

Fonds de recherche du Québec

Une subvention d'un montant maximal de 3,5 M\$ serait octroyée au FRQ, au cours des exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Elle permettra la bonification et la mise en place de programmes de bourses et de subventions de recherche, en collaboration avec la ZI. Les objectifs seront notamment :

- de soutenir le partenariat entre des entreprises privées et les universités québécoises;
- de développer des solutions innovantes pour les défis auxquels fait face l'industrie;
- de renforcer la masse critique de chercheurs et chercheuses dans les domaines d'expertise du Québec;
- de favoriser le développement de collaborations interdisciplinaires et interordres entre les acteurs de l'innovation, comme les universités, les collèges, les organismes d'intermédiation, les autres centres de recherche, et les regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI) au bénéfice des milieux de pratique;
- de former une main-d'œuvre qualifiée en développant des partenariats avec les institutions d'enseignement;
- de renforcer la compétitivité des entreprises québécoises sur les marchés mondiaux;
- de consolider la position du Québec comme un pôle d'excellence en matière d'innovation à l'échelle internationale.

Développement d'une foreuse autonome et intelligente

Un partenaire clé de la ZIM, Mines Agnico Eagle Limitée (AEM) souhaite développer, en partenariat avec des acteurs québécois, une foreuse autonome intégrant automatisation, numérisation et intelligence artificielle (le projet global). Il s'agit d'un projet structurant pour l'exploration minière, puisqu'il permet notamment :

- de répondre aux enjeux structurels de l'industrie, en apportant une réponse concrète aux pressions identifiées par l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), notamment la hausse des coûts, la complexité technique accrue des campagnes et la rareté de la main-d'œuvre;
- d'améliorer la productivité et la sécurité par l'automatisation et la numérisation des opérations de forage permettant de réduire les interventions manuelles critiques,

d'améliorer la sécurité des travailleurs et d'accroître l'efficacité des activités d'exploration.

Selon l'AEMQ, qui soutient le projet d'AEM, le développement d'une foreuse autonome, instrumentée, connectée et appuyée par l'intelligence artificielle représente une rupture technologique déterminante.

Une telle plateforme permettrait d'accroître de plus de 25 % la productivité du forage, de réduire d'environ 10 % les coûts d'exploration et d'augmenter d'au moins 25 % la cadence et la précision des découvertes. Cette technologie offrirait aussi une intégration en temps réel des données géologiques, une amélioration notable de l'attraction et de la formation de la main-d'œuvre, ainsi qu'un rehaussement de la sécurité en limitant les interventions manuelles. Le projet global serait déployé en cinq phases, entre 2026 et 2030, et engendrerait des investissements estimés à 66 M\$. Une subvention d'un montant maximal de 6 M\$ serait octroyée à AEM, au cours de l'exercice financier 2025-2026, pour lui permettre de réaliser la première phase du projet global, en couvrant 50 % des coûts, estimés à 12 M\$. Plus précisément, la contribution proposée permettrait :

- l'acquisition de foreuses (3 à 5) ainsi que l'intégration des équipements de forage et des premières composantes numériques;
- la réalisation des essais terrain pour l'automatisation de différentes fonctions;
- la collecte et l'analyse des données en amont, en vue d'une utilisation future avec des modules d'intelligence artificielle en phase 2;
- l'établissement des bases du partage technologique avec l'industrie.

L'Institut québécois d'intelligence artificielle (MILA) se réjouit à l'idée de collaborer à cette initiative portée par AEM qu'elle considère comme une excellente opportunité de démontrer la puissance de l'intelligence artificielle pour l'industrie des minéraux critiques et de positionner le Québec et le Canada comme des chefs de file dans l'adoption responsable de l'IA appliquée au secteur minier. La contribution prévue pour la réalisation de la phase 1 du projet de foreuse, et son annonce concomitante à celle de la ZIM, permettent de lancer formellement le projet global, lequel suscitera la participation des acteurs de l'industrie.

Si le gouvernement du Québec soutient 50 % de cette première phase, il est convenu avec AEM que le gouvernement fédéral sera sollicité pour participer à une hauteur équivalente pour la phase subséquente.

Finalement, il est également convenu avec AEM que la contribution gouvernementale s'inscrit dans une volonté de partage avec l'industrie du fruit des développements qui découleront du projet global. À cet effet, AEM s'engagera, à terme, à rendre accessible aux entreprises québécoises, selon des modalités commercialement raisonnables, la technologie et la propriété intellectuelle susceptibles de découler du projet global. Les modalités de cet engagement seront déterminées dans une entente à convenir.

2- Raison d'être de l'intervention

L'intervention du gouvernement est nécessaire afin de positionner le Québec comme chef de file dans la nouvelle ère minière marquée par les tendances actuelles, comme la décarbonation, la numérisation et la gestion de l'énergie, lesquelles présentent des perspectives de croissance et de retombées multiples pour l'innovation minière québécoise.

Par ailleurs, cette nouvelle ZI dispose d'atouts difficilement imitables et reconnus en matière d'innovation. Elle prend appui sur un écosystème pour lequel la culture de collaboration entre les entreprises et les institutions est déjà bien établie.

De façon plus spécifique, l'annonce de cette nouvelle ZI en région sera l'occasion de :

- mieux faire comprendre les grandes caractéristiques d'une ZI, d'abord axées sur la proximité, l'innovation collaborative et un milieu de vie attractif et durable;
- rappeler la valeur de la marque ZIQ;
- favoriser la diversification des marchés d'exportation;
- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du Québec.

La ZI bénéficiera d'une nouvelle impulsion grâce à une vision commune qui intègre des investissements privés et publics dans des projets, dont certains, comme celui d'AEM, seront dévoilés au cours de l'annonce.

En plus d'appuis financiers sur mesure, la reconnaissance officielle de ZI procurera aux demandeurs une image de marque spécifique permettant de signaler leur valeur, d'intensifier leurs collaborations et d'enclencher plus activement la promotion et la prospection d'investissements et de talents.

3- Objectifs poursuivis

L'annonce de la désignation de la ZIM permettra au gouvernement du Québec de :

- mettre en valeur des expertises de calibre mondial ainsi que des actifs bien établis pour accélérer ses investissements dans un secteur et des technologies stratégiques représentant d'importantes perspectives de croissance et de retombées;
- de souligner l'importance de renforcer la position internationale du Québec pour son savoir-faire en matière de mine durable et autonomie, y compris relativement aux minéraux critiques et stratégiques;
- de signifier son engagement à réduire l'empreinte environnementale de l'industrie minière;
- faciliter l'attraction de talents et des investissements directs étrangers au Québec, et plus spécifiquement dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue;
- d'annoncer des investissements qui sont au cœur de la Vision économique 2025.

L'annonce de la reconnaissance de la ZIM par le gouvernement du Québec lui permettra d'enclencher plus activement la promotion et la prospection d'investissements et de talents nécessaires à son démarrage.

4- Proposition

L'intervention proposée vise l'autorisation de procéder à l'annonce publique de la ZIM parmi les ZIQ par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et l'Énergie.

L'intervention vise par ailleurs à autoriser le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à octroyer une subvention d'un montant maximal de 3 500 000 \$ au FRQ, soit un montant maximal de 1 500 000 \$ au cours de l'exercice financier 2025-2026 et de 2 000 000 \$ au cours de l'exercice financier 2026-2027, pour soutenir le déploiement de la ZIM à -Rouyn-Noranda.

Elle vise également à autoriser Investissement Québec à octroyer une subvention d'un montant maximal de 6 000 000 \$ à AEM au cours de l'exercice financier 2025-2026, pour soutenir l'acquisition et l'automatisation de foreuses et la réalisation d'essais terrain s'intégrant aux activités de la ZIM.

5- Autres options

L'option proposée répond à la vision et aux différents objectifs du projet gouvernemental de création de ZI d'envergure internationale, qui vise à concentrer les forces dans un territoire délimité pour bâtir un écosystème d'innovation rapproché et accélérer les innovations dans des secteurs d'avenir et des technologies de pointe au sein de milieux de vie attractifs et durables.

Conséquemment, aucune autre option ne permettrait d'appuyer cette vision et de répondre à de tels objectifs de façon coordonnée et concertée. De fait, il n'existe pas d'option équivalente pour contribuer au rayonnement et à l'attractivité du Québec de même qu'à l'expertise minière québécoise sans la notoriété par la reconnaissance officielle de la ZIM, par le gouvernement du Québec, parmi les ZIQ.

Ainsi, sans envisager les retombées associées à l'annonce d'une ZI, les options possibles consisteraient à:

- appuyer les différentes initiatives et projets, de façon individuelle, par l'entremise des mesures et programmes existants;
- encourager les organisations existantes en matière de promotion et de prospection de talents et d'investissements à se mobiliser pour optimiser et renforcer l'impact de leurs activités sur l'attractivité du Québec et du secteur minier québécois sur toutes les scènes;
- faire évoluer les stratégies gouvernementales pertinentes, dont la Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques.

Le report dans le temps de l'annonce est une autre option. Celle-ci n'est pas souhaitable puisqu'elle aurait un effet démobilisateur sur plusieurs dizaines de parties prenantes publiques et privées impliquées dans le projet, sans compter que cette option ajouterait de l'incertitude dans le contexte économique actuel. Ce report risque de fragiliser le positionnement de l'industrie minière québécoise, qui ne serait ainsi pas en mesure de se positionner avantageusement pour saisir les occasions inestimables de développement sur l'ensemble des continents.

6- Évaluation intégrée des incidences

Le plan d'affaires de la ZIM fait état de consultations élargies auprès de plusieurs parties prenantes sur lesquelles sa désignation pourrait avoir des conséquences positives ou négatives. Il en ressort que le projet jouit d'une grande acceptabilité sociale dans la région, notamment parce qu'il permettra d'accélérer des investissements dans le milieu de vie de la population.

D'un point de vue des enjeux environnementaux, il est à noter que plusieurs des projets de R-D de la ZIM visent à réduire l'empreinte environnementale de l'activité minière, de l'extraction jusqu'à la transformation.

De plus, à court terme, l'intervention aura pour effet d'encourager la poursuite de la mobilisation et de répondre aux principales questions des différentes parties prenantes relativement au projet de création de cette ZI.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Un comité interministériel, constitué de différents ministères et organismes, dont le MEIE, la Société du Plan Nord, le ministère des Finances du Québec (MFQ), le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère des Transports et de Mobilité durable (MTMD), le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le ministère de Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a été mis sur pied afin de procéder à l'analyse du dossier de candidature, de commenter et de proposer des pistes de bonification, ainsi que de favoriser l'arrimage avec la mission de leur organisation respective.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

L'annonce de la désignation de la ZIM parmi les ZIQ est envisagée à l'hiver 2026 dans l'atrium de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue à Rouyn-Noranda.

La mise en œuvre du plan de développement de la ZI prévoit une priorisation et une analyse spécifique de chacun des projets qui y sont inclus. Cela sera réalisé en

collaboration avec les ministères et organismes concernés.

Outre le suivi des obligations prévues dans la convention de subvention pour assurer la gouvernance et le déploiement de la ZI, chaque ZI reconnue par le gouvernement du Québec fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation des résultats, notamment en termes d'activités de recherche et innovation, de création d'entreprises, d'attraction d'investissements privés et de talents (incluant les activités de formation) ainsi que de hausse de productivité et des exportations.

9- Implications financières

Le Plan budgétaire de mars 2023 prévoit 100 M\$ sur cinq ans afin de poursuivre le déploiement des zones d'innovation de 2023-2023 à 2027-2028. Le financement nécessaire à l'implantation de la nouvelle zone d'innovation minière sera pourvu à même les sommes actuellement disponibles au MEIE, au cours des exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027.

D'autres investissements gouvernementaux pourraient être effectués dans certains projets à venir dans la ZIM. Ces sommes pourraient par exemple provenir de programmes au Fonds du développement économique.

Les crédits requis pour l'octroi de la subvention d'un montant maximal de 3 500 000 \$ au FRQ, soit un montant de 1 500 000 \$ au cours de l'exercice financier 2025-2026 et de 2 000 000 \$ au cours de l'exercice financier 2026-2027, seront pourvus au programme 03 « Développement de la science, de la recherche et de l'innovation », élément 02 « Soutien aux organismes et aux projets », du portefeuille « Économie, Innovation et Énergie ».

Les sommes nécessaires à Investissement Québec pour suppléer à toute perte ou tout manque à gagner, toutes dépenses et tous frais dans l'exécution du mandat qui lui est confié par le décret pour l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 6 000 000 \$ à Mines Agnico Eagle Limitée seront puisées à même les crédits du programme 04 « Interventions relatives au Fonds du développement économique », élément 01 « Mandats gouvernementaux », du portefeuille « Économie, Innovation et Énergie » au cours de l'exercice financier 2025-2026, sous réserve de l'allocation en faveur du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, conformément à la loi, des crédits appropriés.

10- Analyse comparative

L'appui des gouvernements à la création de ZI de calibre international est une pratique que l'on retrouve à travers le monde. On note l'existence de plus d'une centaine de ZI (*Innovation districts*), plus ou moins matures, ayant des objectifs similaires et qui ont bénéficié d'une aide financière et d'une visibilité accrue par l'entremise d'annonces publiques. Parmi ces initiatives, notons à titre d'exemples le *Milano Innovation District*, le *Paris Saclay Innovation playground*, le *Halifax Innovation District* et le *Wichita State University's Innovation Campus*.

Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et
de l'Énergie suppléant,

JEAN BOULET